



**ANNÉE UNIVERSITAIRE
2023-2024**

Master 1

POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LITTORAL

GUIDE DES ÉTUDES

Responsable du Master 1 :

Hervé FLANQUART
Email : hflanquart@yahoo.fr

Président du jury du Master 1 :

Séverine FRERE
Email : severine.frere@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secr-dt@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : <http://master-paul.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

| | |
|--|----|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Calendrier | 4 |
| 3. Équipe pédagogique | 5 |
| 4. Programme des cours | 7 |
| 5. Descriptif des cours | 9 |
| 6. Modalités de contrôle des connaissances | 32 |

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Le Master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser toutes les étapes de la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux : définition d'objectifs ; élaboration de diagnostics ; conception, programmation, mise en œuvre et évaluation de projets. Ces programmes territoriaux relèvent de plusieurs champs et domaines d'action publique : urbain, environnemental, social, touristique, culturel, etc.

Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires, qui ont besoin d'une bonne culture générale et d'une solide culture technique spécifique.

LES PARTENAIRES

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet tuteuré en M1 et ateliers littoral et urbain en M2) et permettent à certains de leurs personnels de participer directement aux enseignements du Master. Ces organisations sont à la fois locales (Côte d'Opale), régionales (Hauts de France) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet, du fait de sa situation géographique, de contacts avec la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

1.3 Débouchés

Le Master offre des débouchés professionnels dans les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDT[M], DREAL...), les offices publics d'aménagement (Agences d'urbanisme...), les sociétés d'économie mixte (de logement, de transports...), les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral, les grands équipements culturels, etc.

Le Master PAUL permet aussi à ceux qui en auraient la volonté de poursuivre leurs études par un doctorat en Urbanisme et Aménagement. Dans ce cas, il est néanmoins recommandé de prévoir son stage de M2 dans un laboratoire universitaire et de s'informer sur les possibilités de financement de thèse (Région, PMCO, ADEME, etc.).

2. Calendrier

Intégration : Atelier culture : 5,6 et 7 septembre – La Piscine (rue du gouvernement)

Sortie terrain vendredi 8 septembre,

Prérentrée : Jeudi 7 septembre 2023 (13h30), salle 203, Darses

Semestre 1 : 13 semaines de cours du lundi 11 septembre au samedi 16 décembre 2023

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023

Examens du premier semestre (commun egedd) : du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2023

Préparation soutenances d'ateliers : du lundi 11 décembre au jeudi 14 décembre 2023

Soutenances Intermédiaires d'ateliers : jeudi 14 décembre 2023

Congés de Noël : du 23 décembre 2022 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.

Voyage d'études : Semaine du 15 au 20 Janvier 2024

Jury semestre 1 : jeudi 9 février 2024 à 9h

CPP semestre 1 : jeudi 15 février 2024 à 10h

Semestre 2 : 11 semaines de cours du lundi 8 janvier 2021 au samedi 29 mars 2024.

Atelier Bassin Minier : 7 et 8 mars 2024

Semaine d'interruption pédagogique : du lundi 2 au dimanche 10 mars 2024.

Révisions ateliers : du 25 au 28 mars 2024 inclus.

Soutenances d'ateliers : jeudi 28 mars 2024

CPP semestre 2 : vendredi 29 mars 2024 à 10h

Examens (commun egedd) : du lundi 1^{er} au 5 avril 2024.

Stage : A partir lundi 8 avril 2024. Le stage ne peut pas se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 14 jours avant la soutenance (17 juin 2024). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.

Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.**

Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio)

Soutenance du mémoire (session 1) : Lundi 1^{er} juillet et mardi 2 juillet 2024.

Jury du semestre 2 et de l'année, session 1 : jeudi 4 juillet 2024.

Inscription aux examens obligatoire ; du 5 au 8 juillet 2024.

Session 2 : examens du mercredi 28 août au lundi 2 septembre 2024

Soutenance du mémoire : les 3 et 4 septembre 2024.

Date limite de remise du mémoire au secrétariat (dépôt sur MOODLE) : 14 jours avant la soutenance (17 juin 2024). Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.

Les exemplaires papier pourront être fournis à la demande des lecteurs. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.**

Attention tous les mémoires seront vérifiés par un logiciel anti-plagiat (compilatio)

Jury session 2 : jeudi 5 septembre 2023 – 10h

3. Équipe pédagogique

BOISSONADE Jérôme – MCF HDR en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de LAVUE
BURY Olivier – Communauté d'Agglomération Cap Calaisis
CARRARD Michel – MCF - HDR en Aménagement et Urbanisme, ULCO Dunkerque, membre de TVES.
CEGLARSKI Régis- Directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque
CLIPET Thomas, PRCE en anglais
DELATTE Sylvie – directrice territoriale, Direction Stratégie, International et Portuaire (DSIP) Communauté urbaine de Dunkerque
DELATTE Mathieu, Urbaniste, COREM Assistance urbaine
DOBROIAK Christine – Chargée stratégies durables et biodiversité, Département Management de l'environnement, Grand Port Maritime de Dunkerque
FLANQUART Hervé – Sociologue, PU en Sociologie, ULCO Dunkerque, membre de TVES
FRÈRE Séverine – PU en Aménagement, ULCO Dunkerque, membre de TVES
GIBOUT Christophe – Sociologue, PU en Aménagement, codirecteur de TVES
HELLALI Aïssa - Responsable du SUAIOF de Dunkerque
HOCQUEZ Laura - PRCE en anglais
HOTTIN Sébastien - Communauté urbaine de Dunkerque
JACOB Amélie - chargée de mission auprès du directeur général des ressources - Communauté urbaine de Dunkerque.
JOAN Jean-Marc – MCF Géographie, ULCO Dunkerque, membre de TVES
KAMALEDDINE Ahmad – ATER à l'ULCO
KHAY Jamal – Chef de service « Territoires, cohésion et innovation sociales » Direction Habitat Aménagement, Communauté Urbaine de Dunkerque
MELSEN Anna Chargée de mission Financement des investissements & Suivi budgétaire, Grand Port Maritime de Dunkerque
ROCHE Catherine – PU Droit, ULCO Dunkerque, membre de TVES
ROUSSEL Karine – Bibliothèque Universitaire (BULCO), Dunkerque
RUZ Mylène – PU Géographie ULCO, membre du LOG
MIKULOVIC Paul - Chef de Projets Aménagement, Communauté urbaine de Dunkerque
WATTEZ Thomas – Urbaniste, gérant de COREM Assistance urbaine

4. Programme des cours

Master 1 semestre 1

| <i>Unités d'enseignement et matières</i> | Enseignants | Heures | ECTS |
|--|------------------------------|---------------|-------------|
| UE1 : Urbanisme et enjeux littoraux | | | 11 |
| 1.1 Histoire et théories de l'urbanisme | M. Carrard H. Flanquart | 15 | 4 |
| 1.2 Introduction aux enjeux littoraux | M. Ruz | 15 | 4 |
| 1.3 Droit de l'urbanisme | S. Hottin | 15 | 3 |
| UE 2 : Administration territoriale et politiques publiques | | | 9 |
| 2.1 Droit de l'environnement (commun EGEDD) | C. Roche | 20 | 2 |
| 2.2 Administration territoriale (commun EGEDD et culture) | S. Frère | 20 | 3 |
| 2.3 Politiques portuaires et aménagement des façades maritimes | JM. Joan | 20 | 2 |
| 2.4 Aménagement du territoire et politiques territoriales | A. Kamaledine | 12 | 2 |
| UE 3 : Projet professionnel de l'étudiant | | | 3 |
| 3.1 PPP 4 : Insertion professionnelle | A. Hellali | 20 | 3 |
| 3.2 Aide à la recherche de stage | S. Frère | 5 | 0 |
| UE 4 : Outils | | | 4 |
| Bonus | | | |
| 4.1 Initiation à la géomatique | P. Mikulovic | 24 | 3 |
| 4.2 Méthodologies de la recherche et de la documentation | K. Roussel J. Boissonnade | 10+ 6 BU | 1 |
| UE5 : Anglais (commun EGEDD) | L. Hocquez T. Clipet | 25 | 3 |
| Conférences | | 6 | |

Master 1 semestre 2

| <i>Unités d'enseignement et matières</i> | <i>Enseignants</i> | <i>Nbre d'hrs</i> | <i>ECTS</i> |
|--|---|-------------------|-------------|
| UE 6 : Environnement et territoire | | | 9 |
| 6.1 Environnement et politiques publiques (commun EGEDD) | O . Bury | 20 | 3 |
| 6.2 Aménagement durable et politiques participatives | M. Delattre | 20 | 3 |
| 6.3 Risques et territoire (commun EGEDD) | H. Flanquart | 20 | 3 |
| UE 7 : Atelier | | | 4 |
| 7.1 Atelier urbain et littoral | T. Wattez | 25 | 2 |
| 7.2 Techniques d'enquête: entretien et questionnaire | J. Boissonade H. Flanquart | 25 | 2 |
| UE 8 : outils | | | 3 |
| Bonus | | | |
| 8.1 Méthodologie de projet | C. Dobroniak | 20 | 2 |
| 8.2 Sources et analyses de données | H. Flanquart | 15 | 1 |
| | L. Hocquez T. Clipet | 25 | 3 |
| UE 9 : Anglais | | | |
| UE 10 : Stage de 3 à 5 mois avec soutenance | | | 3 |
| UE 11 : Modules optionnels : 4 sur 6 | | | 8 |
| Option 1 : politiques publiques européennes | A. Melsen | 15 | 2 |
| Option 2 : politiques de la ville | J. Khay | 15 | 2 |
| Option 3 : les espaces naturels littoraux | A. Kamaleddine | 15 | 2 |
| Option 4: dynamiques naturelles | M. Ruz | 15 | 2 |
| Option 5 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun EGEDD) | S. Frère A. Jacob R. Céglański C. Gibout | 20 | 2 |
| Encadrement terrain | | 10 | |

5. Descriptif des cours

Sauf indication contraire, pour chaque module, les modalités d'examen indiquées en session 1 sont identiques pour la session 2.

UE1 : Urbanisme et enjeux littoraux

1.1 Histoire et théories de l'urbanisme

Responsables du cours : Michel Carrard / H. Flanquart

Objectifs du cours :

Cette partie est consacrée à la façon dont les utopies envisagent l'aménagement et l'urbanisme. Presque toujours nées d'une critique de ce qui existe, elles explorent l'imaginaire pour inventer des solutions « idéales » en matière d'économie, de relations sociales, de façon d'habiter, d'occuper l'espace, etc. Mais ces solutions ne sont que rarement mises en pratiques et, quand elles le sont, ne tiennent, le plus souvent, pas toutes leurs promesses. Elles peuvent même présenter des traits dystopiques.

Plan du cours.

Partie 1. Michel Carrard

Introduction

- I) Bref rappel de l'histoire des villes
- II) Les théories fondatrices de l'urbanisme
- III) Le statut de l'urbanisme
- IV) Les échelles d'intervention de l'urbanisme

Conclusion

Partie 2. Hervé Flanquart

Qu'est-ce qu'une utopie ?

Utopie, égalité et liberté : les tensions.

Les utopies développant les aspects « aménagement » et « urbanisme » (de Thomas More aux utopies contemporaines).

Charles Fourier et le phalanstère.

Habiter le familistère de J.-B. A. Godin à Guise.

Un voyage d'études sera organisé au familistère de Guise (02).

Bibliographie.

- X. Desjardins, *L'aménagement du territoire*, Armand Colin, 2017.
F. Choay, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Points Seuil, 2014.
CGET, *50 ans d'aménagement du territoire*, La Documentation française, 2015.
J.-B. A. Godin, *Solutions sociales*, Editions du familistère, 2010.
D. Goeury et P. Sierra, *Introduction à l'analyse des territoires*, Armand Colin, 2016.
T. More, *L'Utopie* (diverses collections de poche).
P. Merlin, *L'aménagement du territoire*, PUF, 2002.
P. Merlin, *L'urbanisme*, PUF, 2013.
M. Riot-Sarcey, T. Bouchet et A. Picon, *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, 2006.
M. Weber, *La ville*, Aubier, 1947.

Modalités d'examen : Examens écrits

1.2 Introduction aux enjeux littoraux

Responsable du cours : M.Ruz

Objectifs du cours :

Objet privilégié de l'analyse géographique, les littoraux sont l'objet de transformations et d'enjeux à la fois environnementaux et sociétaux.

Nous verrons au travers d'exemples les enjeux d'aménagement et de protection, les enjeux d'appropriation, les enjeux de liaison, circulation...ainsi que les enjeux à venir.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales sur les enjeux en fonction des différents types de littoraux, leurs développements, leurs réponses, ainsi que sur les pressions actuelles et futures sur les littoraux.

Plan du cours :

Les définitions du littoral

Typologies des formes littorales

Analyse de différents enjeux selon des temporalités variées

Etudes de cas français (métropolitains ou ultra marins)

Bibliographie :

Paskoff R. (1993) Côtes en danger, Paris Masson, 280 p.

Paskoff R. (2010) Les littoraux. Impact des aménagements sur leur évolution, Paris, Armand Colin (3^{ème} éd)

Robert S., Melin H. (2016) Habiter le littoral. Enjeux contemporains. Presses universitaires d'Aix-Marseille, collection Espaces et développement durable. 471 p.

Modalités d'examen :

Examens écrits (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

1.3 Droit de l'urbanisme

Responsable du cours : Sébastien Hottin

Objectifs du cours :

Le droit de l'urbanisme est un ensemble d'institutions et de règles encadrant l'utilisation des sols afin de faire respecter les volontés de développement et d'aménagements des collectivités publiques.

Lié à la ville en général, les finalités du droit de l'urbanisme sont multiples et se cumulent bien souvent : salubrité publique, construction de logements, mobilité, développement économique, environnement, bien être des citoyens ...

Le droit de l'urbanisme est constitué de trois moyens d'actions différents permettant aux pouvoirs publics d'agir sur un territoire.

Il s'agira d'aborder l'ensemble de ces moyens :

1/ La planification de l'utilisation des sols (Nationale et locale)

2/ Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...)

3/ L'Aménagement (urbanisme opérationnel)

Plan du cours :

Introduction : Eléments historiques

I. La planification de l'utilisation des sols

A/ Les règles générales d'occupation du sol (constructibilité limitée, RNU, servitudes)

B/ Les règles spécifiques à certaines parties du territoire (lois Montagne et Littoral)

C/ Les règles locales (SCOT, PLU et Carte communale)

II. Les autorisations d'urbanisme

- A/ L'information et les certificats d'urbanisme
- B/ Les permis et déclarations préalables (construire, aménager, démolir)

III. L'Aménagement

- A/ La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- B/ Le lotissement
- C/ Les autres formes d'aménagement

Bibliographie :

Henri JACQUAT, François PRIET, Marie SOAZIC (2019) - Droit de l'urbanisme - Dalloz
Isabelle SAVARIT-BOURGEOIS (2019) – L'essentiel du droit de l'Urbanisme – Gualino
Jean-François Tribillon (2016) – Le droit nuit gravement à l'urbanisme – éditions de la villette
Nicola OLSZAK, François BENECH, Anna VALLEJO (2020) – Guide juridique et méthodologique Articuler SCOT et PLU(i) – Fédération des SCOT/Assemblée des Communautés de France
Corine LANGLIS, Pascale POUPINOT, Vincent SCHOENMAKERS, Philippe COUILLENS, Pierre JEANNIN, Laetitia MANTZIARAS-CONREAU, Frédéric THAHIER, Olivier COMPAGNET (2020) - Guide sur les dispositions opposables du PLU – Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Modalités d'examen :

Épreuve écrite de 2 heures (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

UE2 : Administration territoriale et politiques publiques

2.1 Droit de l'environnement (commun EGEDD)

Responsable du cours : Catherine ROCHE

Objectif du cours :

Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement ; savoir rechercher les sources ; mettre en œuvre des procédures.

Programme :

- Sources du droit de l'environnement : grandes catastrophes et sources juridiques
- Principes du droit de l'environnement appliqués aux problématiques environnementales actuelles à travers notamment l'évaluation environnementale et l'enquête publique.

Modalités d'examen : Examen terminal.

Webographie :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.debatpublic.fr/>

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Bibliographie :

Le droit de l'environnement, J. Morand-Devillier, Que sais-je ? 13e édition.

Institutions et droit de l'environnement C. Regourd, C. Rimbault, M. Verpeaux ; La documentation française, 2023.

2.2 Administration territoriale (commun EGEDD)

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités.

Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan du cours :

La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales.

Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen : QCM (1 heure).

2.3 Politiques portuaires et aménagement des façades maritimes

Responsable du cours : Jean-Marc JOAN

Plan du cours :

- Qu'est-ce qu'un port maritime ? La multiplicité des fonctions, paysages et tailles des ports maritimes
- **Le port : un espace en perpétuel mouvement.** L'aménagement et la vie d'un port s'inscrit dans des échelles temporelles longues (phases historiques de plusieurs siècles) et courtes (aléas conjoncturels, cycles courts, etc.).
- **Le port : un espace vivant** dans lequel interviennent une multiplicité d'acteurs. La question de la gouvernance des ports.
- **Le port : un enjeu territorial majeur.** Un outil au service d'un pays, une région ... aux retombées locales. La question de l'intégration du port à plusieurs échelles spatiales.
- **Le port face aux enjeux actuels :** environnement, intégration locale, mondialisation, avenir des énergies fossiles, sûreté-sécurité, retombées socio-économiques, ...
- **Un cas d'étude : Calais Port 2015** (nouveau port de Calais qui a été inauguré en septembre 2021) : de l'idée d'adaptation d'un port soumis aux évolutions économiques et techniques, à la phase de travaux. Une visite du port de Calais sera effectuée.

Bibliographie :

- Lectures d'ouvrages à la BULCO et centre de documentation de la Maison de la Recherche complétées par des lectures sur le web de différents articles sur les ports maritimes (dont auteurs suivants : A. Vigarié, J. Marcadon, J. Guillaume ...).
- Articles de la presse spécialisée : Le Marin, Journal de la Marine Marchande, articles de l'ISEMAR, Mer et Marine, etc.
- Site de l'AIVP (Association Internationale Villes-Ports)

- Rapports sur les ports dont le dernier en date de juillet 2016 « attractivité maritime et portuaire de la France ». Il est conseillé de lire celui relatif à la façade portuaire des Hauts de France

Modalités d'examen :

- 1 travail de groupe (2 à 3 étudiants) sur l'analyse de l'aménagement d'un port (50%)
- 1 examen individuel en classe (50%)

2.4 Aménagement du territoire et politiques territoriales

Responsable du cours : Ahmad KAMALEDDINE

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est de retracer les grandes étapes de l'aménagement du territoire en France et de présenter les enjeux actuels de cette politique. C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et notamment avec la création de la DATAR en 1963, que naît la politique d'aménagement du territoire en France. Dirigée par un acteur étatique « tout-puissant », elle se caractérise alors par une succession de plans et de lois visant à un meilleur équilibre et à la modernisation du territoire français. Les enjeux et objectifs de l'aménagement sont progressivement infléchis en lien avec l'évolution du contexte économique, idéologique et politique aux échelles nationale, européenne et mondiale. La crise des années 1970, la construction européenne, la mise en concurrence accrue des territoires dans un contexte de mondialisation économique, ainsi que les revendications environnementales constituent autant de facteurs qui viennent renouveler les principes, les enjeux et les acteurs de l'aménagement du territoire français.

Plan du cours : 6 séances de 2h

Séance 1 : **Définition et outils de l'aménagement du territoire + Plan du cours et distribution des exposés**

Séance 2 : **L'histoire de l'aménagement du territoire en France après la 2^{nde} guerre mondiale + La crise de l'aménagement du territoire à la Française**

Séance 3 : **La crise de l'aménagement du territoire à la Française (suite)**

Séance 4 : **Les transformations de l'action de l'Etat**

Séance 5 : **Les défis contemporains**

Séance 6 : **Les défis contemporains (suite)**

Bibliographie

Jean Y., Vanier M. et al, La France, aménager les territoires, A.Colin, 2008

Woessner R., La France, aménager les territoires, Sedes, 2010

Subra P., Géopolitique de l'aménagement du territoire, A. Colin, 2018

Desjardins X., L'aménagement du territoire, A. Colin, 2021

De Castebajac P., Monod J., L'aménagement du territoire, Collection Que sais-je ?, Presse Universitaire de France, 2021

Vilmin T., L'aménagement urbain : acteurs et système, Collection Eupalinos, Parenthèses, 2015

Davezies L., L'économie locale résidentielle, Géographie, Economie, Société, Lavoisier, 2009/1, pp. 47-53

Rapport d'information du Sénat sur l'aménagement du territoire, fait par les sénateurs Maurey H. et De Nicolay LJ., N° 565, 2017

Bouvard C., Frocrain P. et al., Les villes moyennes, un pilier durable de l'aménagement du territoire ?, Les notes d'analyse de France stratégie n°107, 2022/2, pp. 1-19

Contrôle des connaissances :

Exposé + questionnaire écrit à l'issue des 6 séances.

UE3 : Projet professionnel de l'étudiant

3.1 PPP 4 : Insertion professionnelle

Responsable du cours : Aïssa HELLALI - SUAIO

Objectifs du cours : L'unité consacrée à l'insertion professionnelle est un module permettant de mener une réflexion sur les atouts et compétences de l'étudiant et sur son propre marché de l'emploi afin de mettre en œuvre son projet personnel et professionnel et bien démarrer une recherche d'emploi ou de stage.

Descriptif du contenu : La progression des séances visent à faire le bilan de compétences de l'étudiant, à définir son projet professionnel et à élaborer ses outils de candidature.

Compétences délivrées : Outils de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation

Bilan de compétences

Plan du cours :

Méthode de travail :

Les méthodes utilisées sont le travail en sous-groupe et les échanges entre les participants et les animateurs. Un travail individuel sera demandé entre chaque séance.

Plan du cours

Séance 1 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail individuel portant sur l'appropriation de ses acquis en termes de savoirs théoriques en compétences pratiques, directement utilisables sur le marché de l'emploi.

Séance 2 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail de mise en valeur et de présentation d'une réalisation de l'étudiant. Détermination et illustration de traits de personnalité.

Atelier de travail sur le thème du Projet : les étudiants doivent ensuite identifier leurs valeurs et motivations et élaborer leur projet professionnel à l'aide d'annonces d'offres d'emploi qu'ils ont trouvées passées au crible à l'aide d'une grille de lecture

Présentation du PEC (Portefeuille d'Expériences et Compétences) Travail individuel sur la réalisation du PEC de chaque étudiant.

Séance 3 : (durée 3 heures) (en groupe de 12 étudiants maximum)

Atelier de travail sur le thème du marché : un travail mené sur le marché de l'emploi : entreprises, secteurs d'activité, fonctions et postes exercés à l'aide du fond documentaire des centres du SUAIO.

Séance 4 : (durée 2 heures) (en groupe de 12 étudiants maximum)

Présentation du projet professionnel et du plan d'action à réaliser pour chaque étudiant.

Atelier de travail sur la lettre de motivation

Séance 6 : (durée 3 heures)

Atelier de travail sur la lettre de motivation et le CV

Séance 7 : durée 3 heures

Relecture des CV de chaque étudiant

Séance 8 : Simulations d'entretien : environ 1 heure par étudiant

Entraînement à l'entretien d'embauche avec une simulation individuelle d'entretien

Séance 9 : Débriefing des simulations d'entretien (1 heure)

Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (2 heures animées par des intervenants du CEL)

Bibliographie :

Webographie utile aux démarches de recherche de stage et d'emploi diffusée en cours

Modalités d'examen :

Note de participation (5 points) et dossier à réaliser et à présenter à l'écrit ou à l'oral (15 points)

3.2 Aide à la recherche de stage et travail collaboratif

Responsable du cours : Séverine FRERE

Ce cours, qui ne donne pas lieu à un examen, vise à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage en participant à l'organisation d'une journée des métiers en partenariat avec le Master DTAE de l'Université d'Artois.

UE4 : Outils

4.1 Initiation à la géomatique

Responsable du cours : Paul MIKULOVIC

Objectifs du cours :

Cours d'initiation à l'expression géographique et à la géomatique avec QGIS.

Cet enseignement vise à initier les étudiants à l'expression géographique, c'est à dire la transmission sous forme graphique d'une information liée à un territoire, cela dans une optique d'aide à la décision. Nous insisterons sur les règles à prendre en compte lors de la conception cartographique (sémiologie graphique et discrétisation des données). La production des cartes se fera sur Système d'Information Géographique. La découverte du logiciel QGIS aura lieu tout au long du cours.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales : comprendre les enjeux de la bonne maîtrise de l'expression géographique dans un contexte d'aide à la décision.

Outils : sémiologie graphique pour la réalisation de cartes thématiques et choroplèthes, méthodes statistiques de discrétisation des données, cartographie thématique et choroplèthe, initiation au logiciel QGIS.

Plan du cours :

Plan de cours

Introduction : expression géo-graphique, information géographique et aide à la décision

- 1) Concevoir une carte
 - a. Sémiologie graphique pour les cartes thématiques et choroplèthes
 - b. La discrétisation des données en vue de la réalisation de cartes choroplèthes
- 2) Produire une carte sur SIG
 - a. Approches fonctionnelle et structurelle
 - b. Les grandes étapes de mise en place d'un SIG

Bibliographie :

- ASCHAN-LEYGONIE, C., CUNTY, C., DAVOINE, P-A., 2019. *Les systèmes d'information géographique: principes, concepts et méthodes*. A. Colin, Collect. Cursus, 268 p.
- AUDA, Y., 2018. *Systèmes d'information géographique: Cours et exercices corrigés avec Grass et Qgis*. Dunod/IRD Editions, Paris, France, 198 p.
- BERTIN J., 1999, *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*. Edition de l'École des Hautes Etudes en Sciences, Paris, 431 p.
- BLIN E. & BORD J.P., 1993, *Initiation géo-graphique ou comment visualiser son information*, SEDES, Paris 284 p.
- BORD, J.P., 2012. *L'univers des cartes et le cartographe*. Belin, Paris, 208 p.
- DENÈGRE, J, (ed), 2005. *Sémiologie et conception cartographique*. Collect. ENSG-IGN. Hermès science, Paris, 274 p.
- DENÈGRE, J. & SALGÉ, F., 2010. *Les systèmes d'information géographiques*. PUF, collect. « Que sais-je ? » n°3122, Paris, 128 p.

LAMBERT N. & TOBELEM-ZANIN Ch., 2016. *Manuel de cartographie : principes, méthodes, applications*. A. Colin, Paris, 221p.

PORNON, H., 2015. *SIG : la dimension géographique du système d'information*. Dunod, Paris, 300 p.

Modalités d'examen :

Contrôle continu : interrogations écrites et/ou dossiers à faire à la maison

4.2 Méthodologie de la recherche et de la documentation

Responsable du cours : Jérôme BOISSONNADE / Karine ROUSSEL (BULCO)

Objectifs du cours :

Ce cours a comme objectif d'initier les étudiants à la méthodologie de la recherche et de les aider dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique. Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique.

On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, mais aussi sur la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, la bibliographie ou la présentation écrite (aspects formels du document) et orale (soutenance). Un accent particulier sera mis sur le plagiat et ses conséquences.

3 séances de 2h seront assurées par Mme Karine ROUSSEL (BULCO) qui insistera sur la manière de mettre en place une stratégie de recherche en suivant différentes étapes :

- Identifier ses besoins d'information
- Dégager des concepts et former une problématique
- Rechercher des documents d'information précis
- Évaluer ses sources
- Rédiger une bibliographie

Plan du cours :

Recherche documentaire : Karine Roussel

- 1^e séance BULCO : Principes et bases de la recherche documentaire
- 2^e séance BULCO : Les périodiques, les ressources électroniques et comment évaluer internet
- 3^e séance BULCO : Rédiger une bibliographie

Problématiser : Jérôme Boissonade (jboisson@msh-paris.fr)

1. À quoi sert une problématique ? (1h30 / 5 dec. 14h-15h30)

- a. Contexte de la recherche et questionnement scientifique
 - b. Comment reconnaît-on une bonne question ?
 - c. De la question générale à la problématique
- Fiches processus de problématisation à rendre par mail

2. Mettre à l'épreuve sa problématique (1h30 / 10 janv. 16h-17h30)

- a. Distribution des "Fiches processus de problématisation" envoyées par les étudiant·e·s
- b. Analyse collective des "Fiches processus de problématisation"
- c. Exemple d'inscription d'une problématique dans une recherche (rech. classique / rech. action)

3. La fabrication du plan (première approche)

- a. Extraction des mots-clés
- b. Organisation de l'enchaînement logique
- c. Explicitation des titres des chapitres

d. Explicitation du contenu des chapitres

Modalités d'examen :

Chaque étudiant sera évalué selon une grille qui prend en compte :

- 1) La présence et la participation en cours
 - 2) La note donnée par Mme Roussel : journal de recherche + bibliographie du mémoire.
- La note finale sera la moyenne de ces deux notes.

UE5 : Anglais (commun EGEDD)

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ, Thomas CLIPET

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie / webographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Lansad : Cf page 40

UE 6 : Environnement et territoire

6.1 Environnement et politiques publiques (commun EGEDD)

Responsable du cours : Olivier BURY

Plan du cours :

Introduction

- Naissance du concept d'environnement
- Création du ministère de l'environnement Développement durable
- Emergence de la notion de développement durable
- Agenda 21
- Le Plan de Déplacements Urbains
- Principe de précaution
- La charte de l'environnement

Risques naturels et industriels

- Textes juridiques
- Risques technologiques
- Risques naturels
- Loi risques du 30 juillet 2003
- L'organisation du MEEDDM

Politique de l'eau

La nature et les paysages

- La biodiversité
- Nature et paysages en France
- La politique de protection de la biodiversité en France
- Son organisation
- Ses perspectives d'évolution

Synthèse et conclusion

Cadre réglementaire du risque naturel et technologique
Plan séisme
Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :

- [1] Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet
- [2] Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Editions des journaux officiels
- [3] L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Editions La découverte
- [4] Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n° 306 janvier février 2002, Documentation française
- [5] Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- [6] Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
- [7] L'Environnement, un défi pour le XXIème siècle, Ministère de l'environnement, 1997
- [8] 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
- [9] Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
- [10] La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)
- [11] Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
- [12] Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF
- [13] Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Editions Charles Léopold Mayer
- [14] Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Modalités d'examen :

Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours.

6.2 Aménagement durable et politiques participatives

Responsables du cours : Mathieu DELATTRE

Le cours a comme objectif de :

1. Familiariser les étudiants avec la notion de développement durable et les différentes applications possible de cette notion dans les démarches de développement territorial, en mettant l'accent sur la dimension de gouvernance participative ;
2. Inviter les étudiants à s'inscrire dans des démarches participatives, permettant de recenser les besoins des populations et amener les populations à être co-acteur des politiques publiques
3. Former les étudiants aux outils et méthodes qui favorisent la participation citoyenne aux projets de territoire ;
4. Identifier à travers l'analyse d'exemples réels, les leviers pour les démarches pertinentes de participation à différentes échelles

Plan du cours :

1. Résilience des territoires : origines, notions, déclinaisons
2. Démarches participatives : enjeux, limites
3. Représentations, opinions, groupe de décisions
4. Méthodes : règles d'or d'une bonne réunion, études de cas
5. Etudes de cas dans le Dunkerquois
6. Démarche de dialogue territorial

Bibliographie :

Modalités d'examen :

Oral de mise en situation (35%) et écrit sur la compréhension de l'approche systémique (65%)

6.3 Risques et territoire (commun EGEDD)

Responsables du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

L'objectif général du cours est de faire un inventaire des différentes théories du risque en sciences sociales, et de proposer une mise en contexte d'enjeux mais aussi de projets d'échelles variées. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Plan du cours :

Partie 1 (Hervé Flanquart)

Le but est de comprendre l'approche sociologique des risques, d'être capable d'analyser la dimension territoriale de ceux-ci.

Chapitre 1 (introductif)

- Qu'est-ce que la sociologie ?
- Qu'est-ce que le risque ?

Chapitre 2 : le risque dans les sociétés modernes

- L'analyse culturelle des risques (Mary Douglas)
- De la société de classes à la société du risque (U. Beck)
- Modernité, risque et confiance, l'analyse d'Anthony Giddens

Chapitre 3 : perception/représentation des risques

- Les biais cognitifs de perception du risque
- Les biais culturels et sociaux de perception du risque

Partie 2 (Antoine Le Blanc)

- 1/ Rappel de définitions et réflexions préliminaires sur les risques
- 2/ Thématique 1 : risques et mobilités
- 3/ Thématique 2 : risques alimentaires et sanitaires

Bibliographie :

Beck, Ulrich, *La société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 1999

Dauphiné A., *Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.

Flanquart, Hervé, *Des hommes et des risques*, Paris, Puf, 2016

Martin P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.

Peretti-Watel, Patrick, *Sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 2003.

Peretti-Watel, Patrick et Jean-Paul Moatti, *Le principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérives*, Paris, La République des idées, Le Seuil, 2009.

Modalités d'examen :

L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse à la fin du cours.

UE 7 : Atelier

7.1 Atelier urbain et littoral

Responsable du cours : Thomas WATTEZ

Objectifs du cours :

Ces enseignements en atelier correspondent à l'organisation de conférences, d'évènements, de veille documentaire réalisés par les étudiants et leur permettant de s'insérer dans des réseaux professionnels ; ou à des études plus approfondies, sur commande d'acteurs institutionnels ou d'entreprises.

Modalités d'examen :

Chaque atelier est évalué par une présentation intermédiaire à mi-parcours puis une présentation finale, orale, accompagnée d'un dossier.

7.2 Techniques d'enquête : entretien et questionnaire

Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE et Hervé FLANQUART

Techniques d'entretien :

Objectifs du cours :

Le but de ce cours est de favoriser avant tout l'interprétation des données recueillies, afin de permettre leur exploitation pour l'aide à la décision dans le cadre de ProjetPRO.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser individuellement des textes qui démontrent en quoi les interviewés apportent des éléments de réponse à la problématique collective choisie. Dans un deuxième temps, il s'agira de lier ces entretiens au questionnaire réalisé par ailleurs et au rapport final de ProjetPRO.

Un suivi régulier permettra d'orienter les étudiants, un guide méthodologique et des outils pédagogiques pratiques seront communiqués, et des textes de référence leur permettront de saisir l'enjeu essentiel de ce travail d'entretien : interpréter et exploiter les données pour l'aide à la décision.

Plan du cours :

Trois entretiens à réaliser individuellement vont rythmer le travail :

1. Entretien individuel croisé entre étudiants autour de la problématique liée à ProjetPRO ;
2. Entretien individuel avec un acteur lié à la problématique de ProjetPRO (habitant, usager, etc.) ;
3. Entretien individuel de vérification des pistes du questionnaire avec un spécialiste de la problématique liée au ProjetPRO (technicien, élu, etc.) ;
4. Travail collectif d'interprétation des résultats
5. Intégration et restitution dans le dossier final et l'a soutenance publique de ProjetPRO

Bibliographie :

Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, collection 128, 1992.

Modalités d'examen :

Évaluation des comptes rendus d'entretiens 2 et 3.

En cas de rattrapage dans cette matière « entretien », il s'agira de réaliser un nouvel entretien individuel.

Techniques d'enquête par questionnaire :

Objectifs du cours :

L'objectif est d'acquérir les compétences pour mener une enquête par questionnaire, puis analyser le matériau recueilli. L'application consistera en la rédaction et la passation d'un questionnaire en lien direct avec ProjetPro, puis en l'exploitations des données.

Plan du cours :

Les différentes étapes de la construction d'une enquête par questionnaires seront étudiées : l'établissement de la problématique, la construction des hypothèses, la définition de la population mère, la construction de l'échantillon, le choix entre les différents types de question, la structuration du questionnaire et la rédaction des questions, les différents modes de passation possibles, etc.

Un travail collectif, fait en partie en cours et en partie en autonomie, permettra la réalisation d'un questionnaire, sous SPHINX, en lien avec le thème du projet PROJEPRO de l'année.

Les étudiants seront chargés, en dehors des heures de cours, de la passation du questionnaire et de l'enregistrement des données recueillies.

Bibliographie :

Singly F.de, 2005, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Armand Colin, sociologie 128.

Contrôle des connaissances :

Examen de 2 heures portant sur le cours et la rédaction du questionnaire pour ProjetPro.

UE 8 : Outils

8.1 Méthodologie de projet

Responsable du cours : Christine DOBRONIAK

Objectifs du cours :

La gestion de projet est une démarche qui vise à organiser du début à la fin le bon déroulement d'un projet. Les objectifs sont :

- Comprendre la notion de projet et de méthodologie de projet.
- Identifier les tâches et acteurs d'un projet.
- Appréhender les outils et les méthodes de la gestion de projet.
- Déployer différents outils notamment numériques pour mener à bien un projet.

Plan du cours :

Le cours apportera les éléments nécessaires pour concevoir, développer, réaliser et assurer la vie et le suivi d'un projet.

Concepts-clés de la démarche projet : Historique. Caractéristiques d'un projet. Différence entre management et conduite de projet. Typologie des projets. Cycle de vie d'un projet.

Composantes et acteurs. Rédaction du cahier des charges et la contractualisation des objectifs. SWOT, PDCA, 5W...

Outil pratique : construire une mindmap

Définition du contenu du projet et des ressources nécessaires à sa réalisation :

Déterminer les phases et étapes-clés du projet. Définir les livrables. Identifier les tâches du projet. Recenser les ressources disponibles et à rechercher pour chaque tâche. Construire un organigramme de tâches. Etablir le budget prévisionnel du projet.

Outil pratique : définir les risques d'un projet

Organisation et animation du projet : Constituer l'équipe projet. Répartir les rôles entre participants et pilote du projet. Définir les procédures de prise de décision. Préparer les différentes étapes d'une réunion de projet et ses conditions de mise en œuvre (animation, procédures de prise de décision). Susciter et entretenir l'implication de l'équipe.

Outil pratique : animer une réunion

Pilotage et suivi du projet : Etablir un planning. Méthode PERT et diagramme de GANTT.

Contrôler le déroulement du projet avec un tableau de suivi. Maîtrise de l'avancement et reporting. Gérer les risques éventuels liés au projet et intégrer aléas et changements.

Constituer la documentation du projet. Clôturer du projet.

Outil pratique : construire une planification avec un logiciel dédié

METHODES PEDAGOGIQUES

- Approche ludique : études de cas concrets, mises en situation.
- Echanges et confrontations à partir des situations de travail.

Pour certaines séances, outils numériques collaboratifs (Ordinateur portable/tablette numérique avec connexion internet indispensable)

Bibliographie :

La boîte à outils du chef de projet : 74 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2017.

La boîte à outils de la créativité : 71 outils et méthodes, Ed. Dunod, 2016.

Manager une équipe projet : l'humain au cœur de la performance, T. Picq, Ed. Dunod, 2016

Le kit du chef de projet, H. Marchat, Ed. Eyrolles, 2015.

La gestion de projet pour les nuls, Ed. pour les nuls, 2011.

La gestion de projet, R. Buttrick, Ed. Pearson, 2012.

La gestion de projet, S. Fernandes, Ed. Vuibert, 2013.

Modalités d'examen :

Bonus de participation en cours

Minimum de 2 QCM(s) en fin de chapitres cohérents

Minimum 1 Exercice d'application d'outil collaboratif numérique

Examen final sur table : exercice de mise en situation (2 h)

Examen de seconde session : éléments de cours (1h)

8.2 Sources et analyses de données

Responsable du cours : Hervé FLANQUART

Objectifs du cours :

Le cours, lié à celui de pratique de l'enquête par questionnaire, a pour principal objectif d'exploiter les données quantitatives recueillies lors d'enquêtes de terrain.

Plan du cours :

Le cours revient d'abord sur des notions statistiques simples (moyenne, médiane, déciles, écart type, etc.), des représentations graphiques élémentaires (histogramme...), puis expose comment on peut analyser la liaison entre variables explicatives et variables expliquées (calcul du Chi2 pour l'analyse de tableaux de tris croisés...).

Une fois les outils maîtrisés, les étudiants les utilisent dans le cadre de PROJEPRO pour analyser les données recueillies grâce au questionnaire. L'objectif de cette partie du cours est de montrer que ces outils ont une utilité pratique pour analyser les comportements sociaux, notamment ceux liés aux questions d'environnement et d'urbanisme

Bibliographie :

Dodge Y., Statistique : Dictionnaire encyclopédique, Dunod, 1992.

Escofier B et Pagès J., Analyses factorielles simples et multiples.

Modalités d'examen :

L'évaluation sera commune avec celle du cours de pratique de l'enquête par questionnaire et se fera sous forme de contrôle écrit de 2 heures.

UE9 : Anglais (commun EGEDD)

Responsables du cours : Laura HOCQUET et Thomas CLIPET
cf UE9

UE 10 : Stage de 3 à 5 mois avec soutenance

Guide méthodologique succinct pour la rédaction du mémoire

Stage : du lundi 2 avril au vendredi 30 août 2024. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme. **La durée minimale obligatoire du stage est de 3 mois.**

Le mémoire doit comprendre de **50 à 80 pages**, hors annexes.

Sur la **page de couverture** figurent :

- Université du Littoral Côte d'Opale + Logo
- Master 1 *Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral*
- Année universitaire
- Le titre du mémoire
- Le prénom et le NOM de l'étudiant(e)
- Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »
- Maître de stage : Prénom et nom du maître de stage
- Sous la direction de : « Prénom et Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

Le mémoire comprend obligatoirement :

1. Des remerciements.

2. Un sommaire.

Celui-ci doit de préférence tenir sur une seule page et indiquer la page de début de chacune des parties ou chacun des chapitres.

3. Une introduction.

4. Une brève partie descriptive présentant la structure d'accueil du stagiaire.

Doivent être présentés l'objet social de la structure, un bref historique, ses évolutions récentes et ses perspectives de développement, l'organisation interne (organigramme, nombre de salariés...), ses principales sources de financement (pour les structures publiques, les associations...), le chiffre d'affaire et les données commerciales (pour les entreprises, les organismes commerciaux...), ses particularités, etc.

5. Une ou plusieurs parties présentant la thématique du mémoire, la problématique choisie, la méthodologie et les résultats.

L'objet du stage du stage doit être présenté de manière claire et contextualisé et les principaux termes servant à énoncer les problématiques doivent être définis (par exemple on ne peut imaginer un mémoire portant sur le traitement de la pauvreté en milieu urbain sans que ne soient définies et questionnées les notions de pauvreté et de milieu urbain).

Des recherches théoriques doivent être faites sur la problématique choisie et utilisées pour traiter les cas rencontrés. Observations de terrain et grilles théoriques doivent se répondre pour produire une analyse pertinente des problèmes traités et pour faire des préconisations adaptées au contexte.

Attention, cette partie ou ces parties ne peu(ven)t être un simple récit de la situation de stage !

6. Une bibliographie

Située à la fin du mémoire (mais avant les annexes), la bibliographie doit donner les références de tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de

chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules).

Pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu.

Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane ; et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés.

Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

Pour les références issues d'Internet, la précision doit aller jusqu'à l'indication de la page consultée.

Attention, tous les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées ! Il est donc judicieux, si l'adresse n'est sur ce point insuffisamment informative, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site cité : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, personne privée...

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

7. Des annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire, mais elles ne doivent pas être trop copieuses.

Y sont classés un certain nombre de tableaux, cartes et autres documents pouvant être utiles pour la compréhension du mémoire mais trop volumineux ou trop nombreux pour figurer dans le corps du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du mémoire, le texte ou le tableau complet figure en annexe.

Les annexes sont numérotées (Annexe 1, Annexe 2...), paginées (la pagination du mémoire continue) et, surtout, elles doivent être évoquées dans le corps du mémoire. Par exemple sous la forme d'une parenthèse : « (voir tableau complet en Annexe 3, p.98) ». Si une annexe n'est pas citée dans le corps du mémoire, c'est qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

8. Sur la quatrième de couverture (dos du mémoire) :

- Un résumé en français d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs ;
- Un résumé en anglais d'environ quinze lignes serrées et cinq mots clefs.

Quelques impératifs à respecter dans la rédaction du mémoire :

a. **Les citations** doivent être mises **entre guillemets** et bien-sûr **référéncées**.

b. Pour **la référence**, **deux solutions** sont possibles :

1^{ère} solution : L'étudiant fait une note de bas de page, dans laquelle il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois au cours du mémoire, on ne re-notera plus, dès la deuxième fois, le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, on se contentera d'indiquer (dans la note) : C. Alvergne et F. Taulelle, *Ibid.*, p.103.

Attention : s'il est fait référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur, *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

2nde solution : Après avoir refermé les guillemets de la citation, on ouvre une parenthèse et on y indique simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Alvergne et Taulelle, 2002, p.45-46).

Le lecteur qui voudra connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reportera alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la citation, de mettre une lettre après la date.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002a, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques*

D'aménagement du territoire, Paris, Presses Universitaires de France, p.45-46 ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique considérée comme une forme de tricherie aux examens, et de toute façon inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 4 ou + 5**.

c. Quand on fait **référence au travail d'auteurs sans les citer directement**, les deux solutions indiquées ci-dessus restent valables, simplement on ne met pas de numéro de page.

Par exemple : Christelle Alvergne et François Taulelle, 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, Presses Universitaires de France ; ou (Alvergne et Taulelle, 2002a, p.45-46).

d. Tous les **tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront **tous présenter un titre et une source**.

Rappelons par ailleurs que, comme pour les citations d'auteurs, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans le corps du mémoire (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être avantageusement placées en annexe, avec renvoi à cette annexe à l'intérieur du texte (voir ci-dessus « 7. Des annexes »).

e. Pour faciliter la lecture, prêtez attention à **la clarté et à la concision des phrases**. Si un mémoire n'est pas une œuvre littéraire, il doit néanmoins se lire facilement, sans que l'on soit obligé de faire des efforts pour deviner ce que son auteur a voulu dire.

f. Il ne faut **pas abuser des paragraphes**. Le mieux est de respecter la règle : 1 paragraphe = 1 idée.

S'il y a 10 paragraphes sur la même page, c'est trop ! A l'inverse, un paragraphe ne doit pas faire deux pages !

g. Veillez à aérer le texte (mais pas trop !) pour une meilleure lisibilité.

h. Pensez à faire une **introduction pour chacune des parties** et des **transitions entre les différentes parties**.

i. Les **numéros** s'écrivent :

- **en chiffres** pour les dates, les taux, les mesures et les heures (ex : le 15 août 2016, à 14 heures 30, 38%, etc.) ;
- **en lettres** pour les âges, les distances, les durées et les quantités (ex : trente ans, vingt-et-un kilomètres, etc.).

j. Un glossaire des termes et/ou des sigles utilisés dans le mémoire est parfois nécessaire. Si vous en faites un, précisez-le au lecteur dès qu'apparaît dans le mémoire le premier sigle ou terme défini.

k. Enfin, il faut ABSOLUMENT relire le mémoire avant de l'imprimer et de le rendre, cela permettra d'éliminer la plupart des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

La soutenance a une durée d'une heure, dont **15 à 20 minutes de présentation** par l'étudiant à l'aide d'un support Powerpoint, suivi d'un temps d'échange avec le jury. Le tuteur entreprise peut participer à la soutenance. Le diaporama ne doit pas être surchargé et l'exposé ne peut consister à simplement le lire.

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, la note du mémoire est éliminatoire, ce qui signifie que l'étudiant doit avoir 9/20 au minimum au mémoire pour valider son année.

UE 11 : Modules optionnels : 4 sur 6

Option 1 : politiques publiques européennes

Responsable du cours : Anna MELSEN

Objectifs du cours :

Plan du cours : Donné au premier cours

Bibliographie :

Modalités d'examen :

Option 2 : politiques de la ville

Responsable du cours : Jamal KHAY

Objectifs du cours :

Approcher les principaux courants théoriques de l'économie spatiale, étudier les concepts essentiels et comprendre les problématiques actuelles de l'aménagement du territoire en général, et de celui des agglomérations urbaines en particulier.

Plan du cours :

Introduction : La notion d'espace dans la pensée économique

CHAPITRE I : La dimension économique de l'espace : concepts et problématiques

CHAPITRE II / Les grandes questions de l'économie spatiales :

- Localisation des activités et concurrence spatiale
- Les SPL : districts industriels, technopoles, pôles de compétitivité
- Réseaux et gouvernance

CHAPITRE III / Le développement économique régional

- Analyse théorique : théorie de la base économique
- Le développement local : modèle ou modalité ?
- Les politiques de développement régional
- La question des inégalités spatiales

CONCLUSION :

Conséquences de l'évolution des politiques d'aménagement du territoire

Bibliographie :

- AURAY J.P. et al. 1994, *Encyclopédie d'économie spatiale* Economica
AYDALOT P. 1995, *Economie Régionale et Urbaine* Economica
CAMAGNI R., 1996, *Principes et modèles de l'économie urbaine*, Economica
COURET C., 2008, *L'économie territoriale*, PUG
DERYCKE P., 1992 *Espaces et dynamiques territoriales* Economica
PECQUEUR B., 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'HARMATTAN
PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.B., 2004, *Economie et proximité* L'HARMATTAN
POLESE M., 2005, *Economie urbaine et régionale*, Economica
TEBOUL R. 2000, *La question urbaine dans l'histoire de la pensée économique* L'HARMATTAN
VELTZ P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel* PUF

Modalités d'examen :septembre

Examen écrit : Dissertation.

Option 3 : les espaces naturels littoraux

Responsable du cours : Ahmad KAMALEDDINE

Objectifs du cours :

Appréhender les espaces naturels comme des éléments incontournables de la gestion et de l'aménagement des territoires littoraux

Il s'agit d'évaluer les pressions, les impacts et les réponses de cet objet géographique.

Compétences délivrées :

Connaissances fondamentales sur la typologie des espaces naturels littoraux, sur la transformation des usages de la nature et leur artificialité.

Plan du cours :

- Historique de la protection de la Nature
- Les différents types d'espaces protégés littoraux en France
- Les pressions et les dégradations
- Les solutions à leur conservation

Bibliographie :

- Bergandi D. et Blandin P. (2012) De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique, *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, n°1, pp. 103-142.
- Depraz S. (2014) Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux. Collection U. A. Colin, 320 p.
- Héritier S. (2008) Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local. *Géocarrefour*, vol. 82, n°4, pp. 171-263
- Laslaz L. (2007) La France : des territoires en mutation. Parcs nationaux, parcs naturels régionaux et « réserves intégrales » : définitions, distinctions. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/popup/Laslaz3.htm>
- Laslaz L. (2014) Les espaces protégés : avec ou sans les hommes ? <https://www.franceculture.fr/emissions/planete-terre/les-espaces-proteges-avec-ou-sans-les-hommes>
- UICN : <http://cms.iucn.org>
- Site des parcs nationaux : www.parcs-nationaux-fr.com
- Réserves naturelles de France : www.reserves-naturelles.org

Modalités d'examen :

Session 1 et 2 : Dossier ou examen écrit

Option 4 : dynamiques naturelles

Responsable du cours : Mylène RUZ

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est d'acquérir les connaissances de base sur les principaux processus naturels responsables de l'évolution des littoraux. Cette compréhension passe par la description et la reconnaissance des morphologies qui traduisent les mécanismes de la dynamique côtière aux différentes échelles d'observation.

Le cours est basé sur des exemples concrets qui amènent les étudiants à se questionner et se documenter afin d'être en mesure d'appréhender l'évolution des littoraux à court et à moyen terme et ce, dans une optique de gestion raisonnée et durable du littoral.

Plan du cours :

- Les principaux agents naturels responsables de la dynamique littorale : variations du niveau marin, vent, vagues, courants, transports sédimentaires, marée et courant de marée.
- Les formes d'érosion et leur évolution : les falaises et les plates-formes rocheuses
- Morphologie et dynamique des côtes d'accumulation :
 - les plages et leur évolution,
 - les dunes littorales et leur évolution,
 - les côtes lagunaires et les marais maritimes.

Bibliographie :

PASKOFF R, 1998 : *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*. 3^{ème} édition Masson, collection Géographie, 260 p.

DAVIDSON-ARNOTT, 2012: *Introduction to coastal processes and geomorphology*. Cambridge University Press, 444 p.

Dynamiques et évolution du littoral - Synthèse des connaissances :

www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr

Modalités d'examen :

Session 1 et 2 Examen écrit

Option 5 : préparation aux concours de la fonction publique territoriale (commun EGEDD)

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants ;

Christophe Gibout (4h), Régis Céglarski (2h), S. Frère (12h)

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial

Epreuves préparées :

- Pratique de la note à partir d'un dossier proposé au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
- Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
- Préparation à l'épreuve orale devant jury
- Epreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

Plan du cours :

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen :

Epreuve écrite (note de synthèse ou réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire).

6. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. La capacité d'accueil du Master 1 et du Master 2 PAUL sont de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études. **Contrôle continu et examen terminal.** Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée**
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). **La seule note éliminatoire est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir au moins la note de 9/20 (Tout étudiant ayant obtenu une note inférieure à 9/20 au mémoire ne pourra valider son année).**

- ❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**
Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées

aux étudiants.

- ❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

| | Semestre 1 et Semestre 2 | | |
|---|--------------------------|------------|------------|
| Evaluation Initiale (session 1) | Epreuve passée | | |
| | OUI | NON (ABI*) | NON (ABJ*) |
| 2^{ème} chance | | | |
| Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux | OUI | NON | NON |
| Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) : | OUI | OUI | OUI |

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

| | | | | | | | | | | | |
|--|----|------|------|------|------|-----|------|------|------|------|-----|
| Note obtenue en activité Bonus à l'UE | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20 | 0 | 0,06 | 0,12 | 0,18 | 0,24 | 0,3 | 0,36 | 0,42 | 0,48 | 0,54 | 0,6 |

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, **des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence**, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins **une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé**, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. **Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.**

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est **soumis à l'autorisation du jury d'année**. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et **assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens**, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : **aucune condition d'assiduité**

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en **absence justifiée (ABJ)** s'il présente un justificatif d'absence **dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen** ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en **absence injustifiée (ABI)** si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➔ **Absence justifiée** : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➔ **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1^{ère} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{ème} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Étudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

| Statut | Justificatifs |
|---|---|
| Artiste de haut niveau | Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts. |
| Étudiant suivant un double cursus | Certificat de scolarité |
| Étudiant effectuant un service civique | Contrat d'engagement |
| Étudiant participant à la réserve militaire | Contrat d'engagement |
| Étudiante enceinte | Certificat médical, attestation de grossesse |
| Étudiant chargé de famille | Livret de famille |

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

7. LanSAD et CLES

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

● M1

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :
- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

| Compétences évaluées | SESSION 1 | | SESSION 1 Épreuve de substitution | SESSION 2 | NOTES |
|------------------------------|-----------|-----|--------------------------------------|----------------------|-----------|
| | CE | PE* | | | |
| Pratique de la Langue écrite | CE | PE* | épreuve de PLE | épreuve de PLE | PLE (40%) |
| Pratique de la Langue orale | PO | CO* | épreuve de PLO | épreuve de PLO | PLO (40%) |
| Autoformation guidée | TAG | TAG | délai supplémentaire | délai supplémentaire | TAG (20%) |

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

● M2S3

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

| Compétences évaluées | SESSION 1 | | SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i> | SESSION 2 | NOTES |
|------------------------------|----------------|-----|---|--|-------------------|
| Pratique de la Langue écrite | CE | PE* | épreuve de PLE | épreuve de PLE | PLE (20%) |
| Pratique de la Langue orale | PO | CO* | épreuve de PLO | épreuve de PLO | PLO (20%) |
| Autoformation guidée | TAG | TAG | délai supplémentaire | délai supplémentaire | TAG (10%) |
| CLES | Session unique | | <i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i> | <i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i> | CLES (50%) |

« lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

